

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS AU PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 25 mars 2024, le conseil a adopté le projet suivant :

Projet de règlement SH-202.9 modifiant le Règlement de construction SH-202 de la Ville de Shawinigan

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de construction SH-202 de la Ville de Shawinigan dans le but d'exiger la présence et le fonctionnement d'équipements essentiels à l'occupation d'un logement.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

15 avril 2024 à 17 h 30,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet SH-202.9 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 3 avril 2024

Me Chantal Doucet
Greffière